

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept, le trente du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-six dudit mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, André **PEROIS**, Abel **DE NEVE**. Thierry **MARCHOUX**, Sébastien **MARCHAND**, Pascal **BOISBOURDIN**.

Absent Excusé : MM **MORESVE** Ludovic, Jérôme **ROUCHE**, René **HAMON**, MMES Nicole **BRUNEAU**, Mélanie **PULVERIN**.

Monsieur **MORESVE** Ludovic a donné pouvoir à Monsieur **MARCHAND** Sébastien.

Monsieur **HAMON** René a donné pouvoir à Monsieur **BOISBOURDIN** Pascal.

Madame **BRUNEAU** Nicole a donné pouvoir à Monsieur **MORÈVE** Alain.

Madame **PULVERIN** Mélanie a donné pouvoir à Monsieur **PEROIS** André.

Monsieur Sébastien **MARCHAND** est désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 10 mai 2017 approuvé.

2017-033 / Elections sénatoriales 2017 – élections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral et notamment les articles L 283 à L 293, R 131 à R 148,

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 Juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le Bureau Electoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, il s'agit de MM **PEROIS** André, **BOISBOURDIN** Pascal, **DE NEVE** Abel et **MARCHAND** Sébastien.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election du délégué

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur **MORÈVE** Alain

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Au dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu

Monsieur **MORÈVE** Alain : 10 voix

Monsieur **MORÈVE** Alain, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur **MARCHOUX** Thierry

- Monsieur **DE NEVE** Abel

- Monsieur **MARCHAND** Sébastien

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Au dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu

Monsieur MARCHOUX Thierry : 10 voix

Monsieur DE NEVE Abel : 10 voix

Monsieur MARCHAND Sébastien : 10 voix

Monsieur MARCHOUX Thierry, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Monsieur DE NEVE Abel, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Monsieur MARCHAND Sébastien, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

2017-034 / BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DM N° 1

Dans le cadre de l'opération n° 12 - Etude extension de réseau, les crédits ouverts correspondent au montant de la maîtrise d'œuvre, les frais de publication n'ont pas été inclus. Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Sens	Chap	Compte	opération	libellé	montant
D	20	203	12	Frais d'étude, de recherche et de développement et frais d'insertion	+ 250,00 €
D	23	2315	13	Installations, matériel et outillage techniques	- 250,00 €

Le Conseil, après avoir entendu ces explications, à l'unanimité, approuve ces virements de crédits.

2017-035 / DM N° 3 - BUDGET PRINCIPAL

La société APOGEA présente une proposition commerciale afin de renouveler la maintenance du poste informatique pour un montant de 640.90 € l'an. Le système de sauvegarde proposé ne donne pas satisfaction. De plus, le remplacement du matériel informatique devra être envisagé à court terme. La société « L'espace Micro » propose de remplacer le matériel, la maintenance se fera selon les besoins si nécessaire et sera facturée au temps passé. La proposition d'achat de matériel est de 2 058.32 € hors taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de l'entreprise « L'espace Micro »
- approuve les virements de crédits suivants :

Sens	Chap	Compte	opération	libellé	montant
D	21	2183	144	Matériel informatique	+ 3 000,00 €
D	23	2313	00141	construction	-3 000.00 €

2017-036 / Rue de la Poterie -Mur de soutien cours d'eau

Le mur de soutien de la route de la Poterie, longeant le Rémillon, s'est écroulé. Il convient de le reconstruire ; deux entreprises ont été sollicitées : VERNAT et BOUTIN.

Les propositions techniques sont comparables.

L'entreprise VERNAT propose de réaliser les travaux pour un coût de 18 462.00 € Ht (soit TTC 22 154.40 €) et l'entreprise BOUTIN pour 14 597.75 € (soit TTC 17 517.30 €).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise BOUTIN de Manthelan.